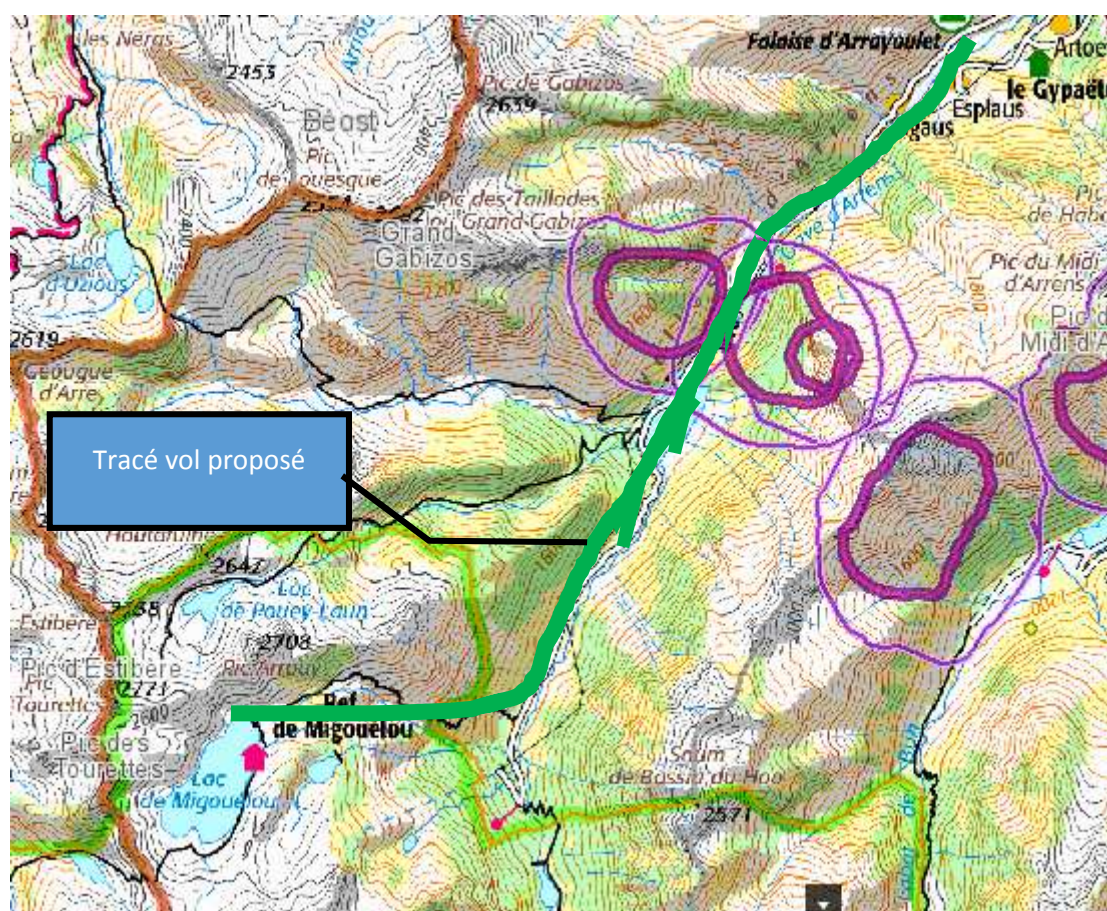


## Demande autorisation de survol S5 EDF DTG : proposition de plan de vol et consignes.

### Accès à Migouélou depuis Arrens.

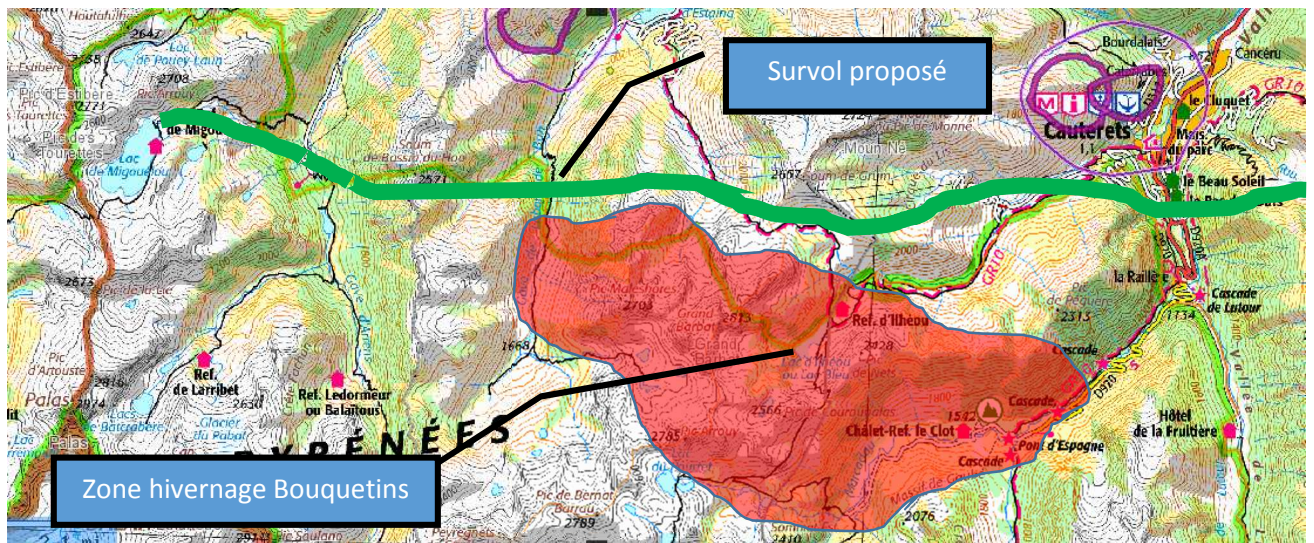
Le statut du couple de Gypaètes local n'étant pas confirmé, les 2 ZSM sont actives de part et d'autre de la vallée. L'accès doit donc se faire à plus de 1000m sol dans l'axe de la vallée (cf convention de survol).



### Accès à Troumouse.

Depuis Migouélou, il est possible pour gagner du temps, et sans dérangement notable, de couper en prenant l'axe du Moun Né, puis contourner la ZSM active de Peyre Nère par de Sud, en survolant la ZC PNP (cf convention de survol).

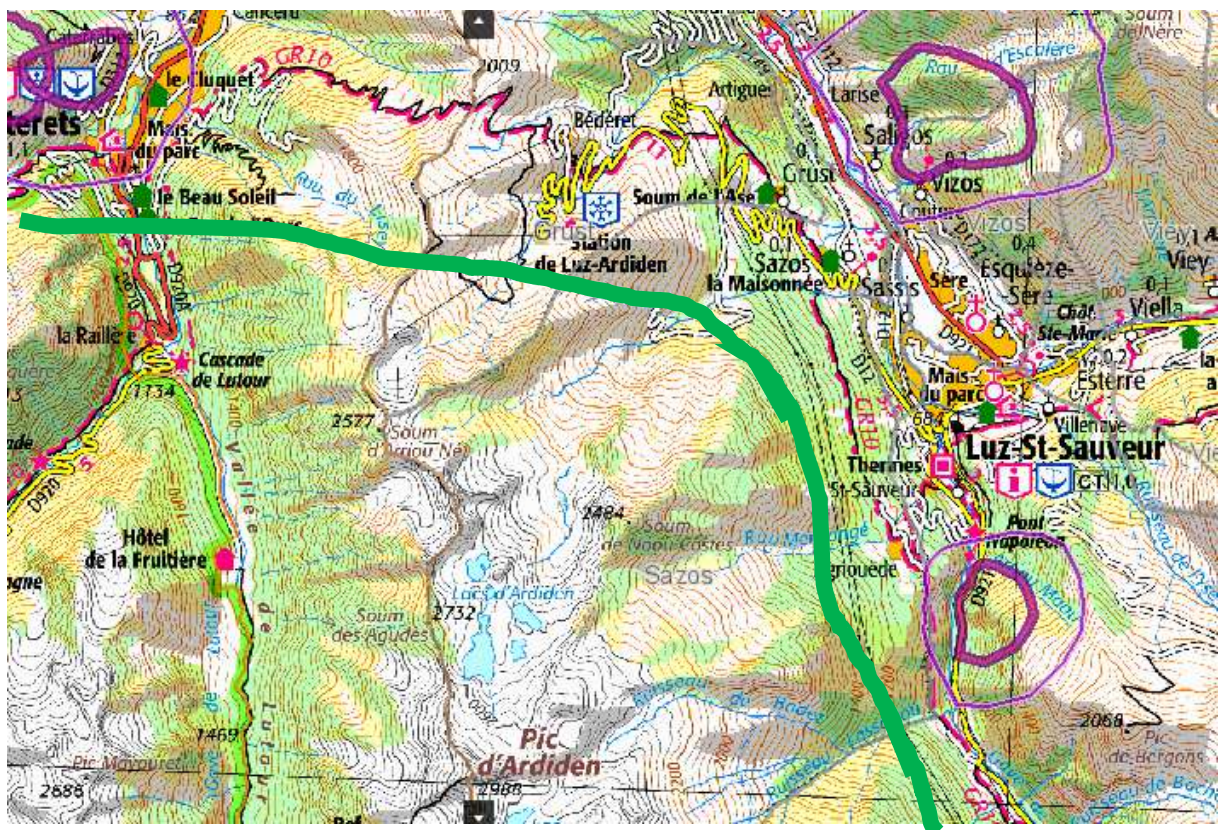
Cette traversée doit éviter les secteurs du Barbat et d'Ilhéou, où hivernent des groupes de Bouquetins.



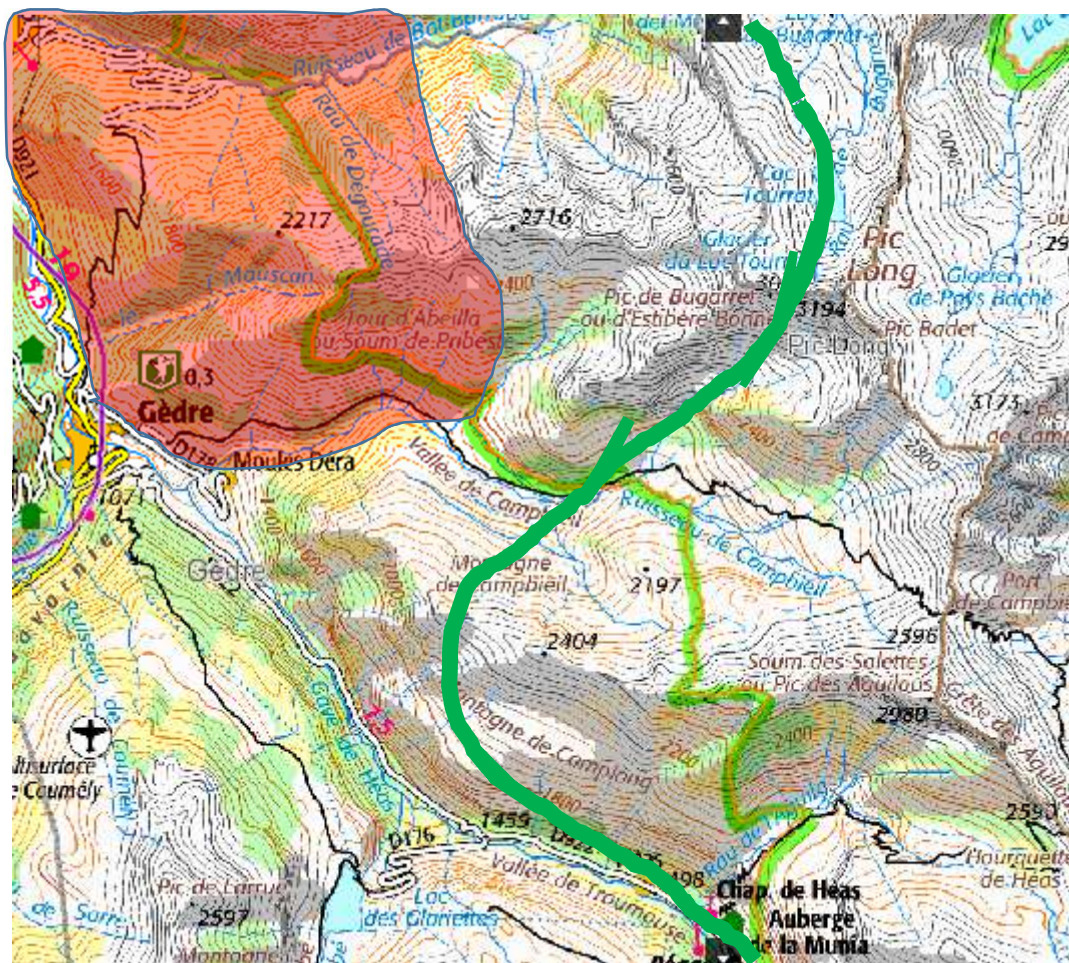
Passer ensuite la crête qui sépare Cauterets de Luz au niveau de la station de ski, puis remonter la vallée en rive gauche, afin d'éviter les ZSM actives successives de Saligos et Abié.

Après Pragnères, changer de rive et passer en rive droite, pour éviter la ZSM active d'Ayrues, tout en **volant le plus haut possible** pour limiter le dérangement de la zone d'hivernage de Bouquetins du Cours-Mouscan.

Pas d'autre contrainte jusqu'à Troumouse.







Accès à Aubert.

Depuis le Barrada, il sera préférable de partir par la Hourquette de Bugarrat puis Cap de Long.

Accès à la Glère.

Pas de contrainte particulière entre Aubert et la Glère.



